

Aux Doyens des facultés des Universités
de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel

Genève, Lausanne, Neuchâtel, le 5 septembre 2017

Directives « Triangle Azur » de remboursement des déplacements 2017-2018

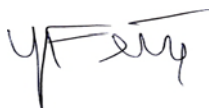
Mesdames et Messieurs les Doyens, chers Collègues,

Le Conseil des Rectorats des Universités du Triangle Azur a adopté le 28 avril 2017 et le 24 août 2017 les *Directives de remboursement des déplacements des étudiants, des membres du corps professoral et des assistants, maîtres assistants, conseillers aux études, chefs de cliniques scientifiques, maîtres d'enseignement et de recherche et leurs suppléants, pour l'année 2017/2018*.

Vous trouverez en annexe ces directives et les formulaires qui les accompagnent. Une version électronique est téléchargeable sur le site du Triangle Azur (<http://www.triangle-azur.ch/mobilite/deplacements/>). Elles annulent et remplacent les directives du 22 avril 2016 et entreront en vigueur dès le début de l'année académique 2017-2018.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces documents auprès des étudiants, enseignants et collaborateurs concernés au sein de votre Faculté.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents et en vous remerciant d'avance pour votre coopération, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Doyens, chers Collègues, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Flückiger
Recteur



Nouria Hernandez
Rectrice



Kilian Stoffel
Recteur

Annexes mentionnées

Copies :

Vice-rectrices/recteur : M. Louis-Courvoisier, UNIGE ; G. Zanetti, UNIL ; D. Schulthess, UniNE

Secrétaires généraux : S. Berthet, UNIGE ; M. de Perrot, UNIL

Administrateur/trices de Faculté et de section UNIGE

Adjoint-e-s de Faculté / Adjoint-e-s aux doyens UNIL et UniNE

Conseillers/ères aux études UNIGE, UNIL et UniNE

Responsables des services des immatriculations / service académique UNIGE, UNIL et UniNE

CUAE, FAE et FEN (directives étudiants)